



## Impôt sur la fortune immobilière : Bercy est déjà passé à l'offensive



plej92 / Getty Images

Selon plusieurs avocats fiscalistes, le fisc aurait déjà lancé des contrôles auprès des contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Cette année, Bercy a pris de l'avance ! Alors que les demandes d'information complémentaires sont généralement envoyées à l'automne, le fisc les aurait déjà envoyées à certains contribuables soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), rapportent plusieurs avocats fiscalistes au Figaro . Une démarche qui précède généralement un contrôle. Depuis le mois de mai, plusieurs contribuables, et plus particulièrement d'Aquitaine, ont reçu un courrier leur demandant des informations concernant leurs déclarations d'impôt sur la fortune (ISF), de 2016 et 2017, ainsi que sur leur déclaration d'IFI 2018.

Si le fisc a avancé ces contrôles, c'est que les contribuables en question ont été repérés par la direction de la Mission requêtes et valorisation (MRV), a indiqué la Direction générale des finances publiques (DGFIP) au Figaro. La MRV, spécialiste du "data mining", permet un traitement des informations plus rapide et par conséquent cela redescend plus rapidement aux services concernés. Pour Gaëlle Menu-Lejeune, codirectrice technique nationale du département Droit fiscal du cabinet Fidal, "c'est aussi une façon pour l'administration fiscale de montrer qu'elle est tout de suite présente sur ce nouvel impôt. Et que ce n'est pas parce qu'un impôt, l'ISF, est supprimé, qu'elle ne le contrôle pas".



## Une recrudescence des contrôles

Quant aux demandes d'information transmises par l'administration fiscale aux contribuables, elles concernent le plus souvent la valorisation des biens imposables, et plus particulièrement les dettes déductibles qui peuvent potentiellement faire baisser la valeur immobilière d'un bien.

Selon plusieurs avocats fiscalistes, les contrôles ont par ailleurs augmenté. "En volume, nous avons davantage de demandes de vérification qu'auparavant, alors que l'ISF était peu contrôlé", confie Corinne Dadi, avocate associée chez Stehlin & Associés, au Figaro. Une recrudescence de contrôles qui pourrait s'expliquer par le fait que les contribuables soumis à l'IFI sont trois fois moins nombreux que ceux qui étaient assujettis à l'ISF, 120.000 environ contre 360.000.